télégramme suivant:

Dépêche reçue. En justic : pour les travailleurs de la Colomoie, inglaise, je regrette d'avoir seulement à vous mentionner la décision du conseil, en février dernier, et dont vous devez avoir reçu une copie.

Par cette décision, que les honorables membres de cette Chambre ont entre leurs mains, le gouvernement de la Colombie Anglaise refusait carrément de modifier sa législation, soit au sujet du travail des Chinois, soit au sujet de celui des Japonais. Dans ces circonstances, nous devions, ou permettre la mise en vigueur de ces actes et sanctionner ainsi les restrictions que l'on imposait au travail des Japonais et des Chinois, ou désavouer ces actes. Si nous avions pu ne désavouer que la partie de ces actes qui concernait le travail des Japonais, nous l'aurions fait. Mais il nous fallait prendre cette législation telle qu'elle était, comme ne formant qu'un tout, et nous avons été obligés de la désavouer en entier.

Je puis dire que si la législature de la Colombie Anglaise veut promulguer de nouveau ces lois et en éliminer les dispositions relatives aux Japonais, et faire une distinction entre les ouvriers chinois et les ouvriers japonais, nous n'interviendrons pas; mais, dans le cas contraire, je demanderai à tous les membres de cette Chambre d'appuyer la politique impériale qui exige que nous traitions les Japonais sans rigueur. Comme je l'ai dit, il y a un instant, nous sommes fiers de faire partie de l'Empire britannique, et je demanderai aux représentants de la Colombie Anglaise, quelque forts que soient leurs sentiments contre les ouvriers japonais, de seconder la politique impériale dans cette matière.

Comme on le sait, la question d'Orient se complique de plus en plus et peut obliger la Grande-Bretagne à la guerre. Dans ce cas. il lui serait souverainement important d'avoir l'appui du Japon. C'est pourquoi j'espère que l'honorable député qui vient de parler du travail des Japonais et le refus, par le gouvernement, de sanctionner les actes de la législature de la Colombie Anglaise, va reconsidérer son opinion et va appuyer, à ce sujet, le gouvernement qui a agi conformément aux intérêts de l'Empire et à la conviction qu'il faut favoriser l'alliance de l'Angleterre avec le Japon.

Voilà les raisons qui nous ont inspirés. nous en coûte d'en venir à cette détermination, mais nous avons cru nous devoir à nousmêmes et devoir à notre qualité de sujets anglais de donner préséance aux intérêts de l'Empire sur tous les autres.

Ii ne nous suffit pas de chanter: "Dien sauve la Reine" et de vauter notre attachement à l'Angleterre dans les banquets et les manifestations publiques; il nous faut être prêts aux sacrifices que nous impose notre En cela, je crois exprimer non seulement mon propre avis, mais celui de tous les autres députés.

Le lendemain, je reçus de M. Semlin, le les avantages, il faut savoir accepter les devoirs et tenir à les exécuter.

La législature de la Colombie Anglaise a adopté, à sa dernière session, d'autres lois. J'ai répondu, il y a quelques jours, à l'honorable député qu'on les avait soumises à la considération du ministre de la Justice. Il est à les étudier au point de vue du droit constitutionnel, et s'il les juge valides, le gouvernement verra ensuite, si elles sont conformes à la politique de l'Empire. C'est à la lumière de ces considérations que nous devons remplir le devoir qui nous incombe, de peser les lois adoptées par la législature de la Colombie Anglaise à l'avant dernière session.

Quant à la question soulevée par mon honorable ami relativement à l'immigration des Galiciens et des Doukhobortses, je n'en parlerai pas pour le moment. Je laisse à mon collègue le ministre de l'Intérieur (M. Sifton) le soin de la traiter. Mais je ne sausais approuver le ton des remarcues faites

par l'honorable député à ce sujet. Cette politique d'exclusion n'a pas sa raison d'être, au Canada. Nos terres du Nord-Ouest demandent, naturellement, qu'on y envoie des immigrants désirables. Quant aux Galiciens, je ne les connais pas, mais je connais quelque peu les Doukhobortses de réputation, et tout ce que l'on dit d'eux tend à établir que c'est une noble race. Pour peu que mon honorable ami (M. Prior) veuille y songer, il répudiera les remarques qu'il a faites à leur égard. Ils appartiennent à la race caucasienne et non pas à la race galicienne. Ils ont, il est vrai, des habitudes singulières, ils ont pour principe de ne pas porter les armes, mais est-il jamais venu à l'esprit d'un sujet britannique dans n'im-porte quelle partie de l'Empire, d'octraciser les Quakers parce qu'ils ne veulent pas, eux non plus, porter les armes? Mais, M. l'O-rateur, il y a des Quakers qui comptent parmi les hommes les plus distingués de l'Empire! Encore une fois, je regrette les remarques faites par l'honorable député (M. Prior) à l'adresse des Doukhobortses.

Pour moi, je ne suis pas prêt à favoriser l'immigration des races qui ne s'assimilent pas à nous, mais quant aux races caucasiennes et européennes—pas toutes, mais celles qui s'assimilent à nous—nous devons leur ouvrir nos portes et imiter en cela la mère patrie.

Le MINISTRE DE L'INTERIEUR (M. Sifton): Ce qu'a dit l'honorable député (M. Prior) des immigrants qui nous viennent d'ailleurs que de la Chine et du Japon, provoque, de ma part, quelques remarques. La Chambre devant bientôt se former en comité pour prendre en considération les crédits affectés à l'immigration, les députés recevront tous les renseignements qu'il faut pour les mettre en état de discuter cette question beaucoup plus avantageusement qu'ils ne le peuvent à présent. J'approuve Avec la gloire et beaucoup l'avis de l'honorable député (M.

Sir WILFRID LAURIER.